

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 71 (1932)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Souvenir de la sécheresse  
**Autor:** N.N.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-224416>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



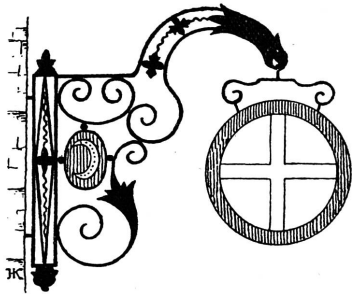
# CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU  
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :  
Pache-Varidel & Bron  
Lausanne

ABONNEMENT :  
Suisse, un an 6 fr.  
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :  
Agence de publicité Amacker  
Palud 3, Lausanne.



LA VIEILLE ENSEIGNE

Il y a des choses qui passent, bien rapides : telles sont les années. Il y en a d'autres qui restent à travers les âges : ainsi la vieille enseigne. Il n'y en a qu'une ici ; car ces grandes inscriptions qui sont étalées tout au long d'une maison et qu'il faut lire lettre après lettre, ce ne sont pas des enseignes : l'œil doit se déplacer pour les voir d'un bout à l'autre. L'enseigne, elle, s'avance sur la rue et, gracieuse, se laisse prendre tout entière dans un seul regard, comme la jolie femme qui se penche à la fenêtre pour qu'on la regarde en passant.

Depuis quand est-elle là, avec son croissant d'or sur fond rouge qui représente l'armoire communale nous rappelle aussi le bailliage de la domination bernoise ? Quand a-t-on suspendu l'élégante « Croix-Blanche » qui nous parle du règne de la Savoie, des temps de la douce Loysé ?

Suspendue à l'angle de l'Hôtel de ville, autrefois « Maison de commune » et dans les tous vieux temps « Cabaret de la Croix-Blanche », elle a fait lever vers elle bien des regards. Le plus beau de ceux-ci lui fut accordé par la duchesse d'Orléans. Cette noble dame, venant de Lausanne pour reprendre la route d'Allemagne, arriva sur la place au pas ralenti de ses chevaux qui achevaient la montée de la cure : l'enseigne lui plut. Passait en ce moment le docteur Mellet : il lui plut aussi. Raisons suffisantes pour faire une halte dans l'agreste bourg. Mais il fallait un motif plausible : la duchesse ne tarda pas à le trouver ; laissant son cocher continuer la route, elle avisa, quelque cinq cents mètres plus loin, un pont sur un petit ruisseau, dont les eaux grossies (une année pluvieuse, ça n'est pas nouveau) favorisaient pleinement le projet vivement conçu. Arrivée au dit endroit, la voyageuse se pencha sur le bord de la voiture... on devine le reste, surtout si l'on n'oublie pas que, dans ce monde, une duchesse a plus de poids qu'une simple mortelle. Redresser la voiture, rebrousse chemin, se réfugier à l'Hôtel de Ville et y faire venir en hâte le docteur Mellet, c'était exaucer un double vœu que l'héroïne n'avait ainsi pas eu besoin de formuler. Pour laisser examiner et panser délicatement une plaie au genou, la blessée étendit sa jambe ronde que recouvrait une longue robe. Mais pour palper avec des doigts assez légers la blanche épaupe dont la clavicule se trouvait cassée, le médecin dut s'y prendre de tous les côtés et faire un suprême appel à toute sa science ! Le sujet était nouveau pour lui : même dans ce temps-là, un médecin de campagne n'avait pas tous les jours une princesse à soigner ! Enfin, après une auscultation aussi consciencieuse qu'émouvante pour lui, l'homme de science put assurer qu'aucune suite

fâcheuse ne succéderait au bain frais qu'avait pris sa noble cliente. Celle-ci le remercia d'un regard reconnaissant et prolongé. La « chambre de la duchesse » est encore là, justement à l'angle de l'hôtel où est suspendue la vieille enseigne.

Si, de nos jours, le cuisinier-chef de l'Hôtel de Ville doit préparer le dîner du concours de bétail, le thé des dames qui examinent les « travaux à l'aiguille », le souper du Tribunal ; s'il fournit le local à la société qui fait le plus de bruit, la Fanfare ; si l'hôtel est le rendez-vous habituel des personnalités officielles, c'est parce qu'il représente, dans le chef-lieu de district, le siège du gouvernement... de tout gouvernement d'ailleurs.

Tenez, en 1802, c'était le gouvernement helvétique. Les paysans s'étaient soulevés, ils avaient été à St-Sulpice. « Leur colonne était rentrée de plein jour ; sur la place on avait tiré ! noté ! et fait une Procession nocturne, le tout de danté et publique ! » Lorsque le sous-préfet Jean-Daniel Gilliéron le questionna sur ces faits, Jean-Daniel Pasche, aubergiste, une main tendue en avant, l'autre sur le cœur et les yeux levés au ciel, put répondre au magistrat : « Citoyen sous-préfet, je ne puis donner aucun renseignement sur cette affaire, ne sachant rien à ce sujet. J'ai joué un rôle rien moins que passif dans l'insurrection. » Son auberge n'était pas un rendez-vous de révolutionnaires !

Et en 1665 (prenons au hasard) LL. EE. avaient ordonné la rénovation du bailliage, cette douce opération qui consistait à faire comparaître les gens pour établir les redevances à payer au « gouvernement paternel » Les commissaires désignés Gaudard, des Ruynes et Treytorrens furent en vain invités à s'installer dans un logement qu'un seigneur du voisinage leur avait préparé dans son château de la Dausaz, mais, déclare le seigneur offusqué, le sieur Gaudard ne voulut pas venir chez moi ; afin d'avoir le Dr Destraz pour assidue prud'homme, les commissaires furent logés, et très mal logés, dans un cabaret malpropre, à l'enseigne de la Croix-Blanche.

Il n'y avait pas de belle salle à manger vitrée, de piano électrique et de chauffage central !

Mais il y avait l'enseigne...  
Et comme la jolie femme fait penser à l'amour qui demeure, la vieille enseigne qui reste gracieuse évoque... les années, non... les siècles !  
Jaques Desbioles.

Souvenir de la sécheresse. — Un propriétaire des environs de F. reçut une lettre de son fermier qui lui disait en terminant :

«...Et surtout je tiens à vous faire savoir qu'il me reste encore beaucoup de bétail à vendre et que si vous avez besoin d'un bœuf, d'un veau et même d'un cochon, je vous prie de penser à votre serviteur.  
N. N. »

**Nous expédions le Conteur Vaudois à l'essai, espérant qu'un grand nombre de nos compatriotes comprendront qu'en s'y abonnant, ils encourageront les amis du patois et des coutumes vaudoises.**



CLIAO CRASET DE BOUBO !

N lè z'âme bin cliào bouïbo, l'è su. S'on l'ão dit craset, l'è pî po dere et pu l'è bon. Ein a que sant tant rebriqué-re que l'è tot plliési de lè z'oûre. Porri vo cein esplichâ tant qu'à dèman. Po vouâ, vu vo r'acontâ quaquene de cliào rebriqué de craset.

Po coumeincî, cliàque ao petit Tiennon à Bequellion, que sa mère lâi desâi dinse :

— Te sâ, Tiennotet, t'i on croîtô crapaud. Se te vâo pas ître pe dzeinti, t'è tsandzo contre on outro.

— Tè faut pas mè fère accraire stasse, mère. N'è pas veré.

— Quaise-tè et porquie ?  
— Te porràî jamé trovâ onna mère asse tou-pena po tsandzi on einfant sâdzo contre onna tsaravoûta quemet mè !

Reponds, ora, mère Bequellionna.

\* \* \*

Ein revaitcé iena :

Du grand teimps, lo petit Féli desâi à sa mère que voliâve avâi onna chéra. Po fini, sa mère lâi dit dinse :

— Eh bin ! sâ-to pas écrire onna lettra à la cigogne que t'ein apportâi iena ?

Lo Féli l'a dan écrit oquie que l'a betâ vè lo lindau de la porta. Houit dzo aprî l'avâi onna chéra.

Féli adan s'ein va vè la mère que l'êtâi justameint malâde, ao l'hi, et lâi fâ :

— Se bahia cein que lo père derâi, se savâi que l'è mè que i'è cein coumandâ !

\* \* \*

A la traisiéma :

Stasse s'è passâie à l'écoula. Luvi lâi va ti lè dzo, mà lâi adî oquie que l'a àobliâ : sa plionma, son potet à eintse, son grayon, sè folliette de papâ, sa palette, la foretta de son lâvro de mot, et dinse tote lè matenâ et tote lè vèprâ.

Po fini, lo régent lâi dit :

— Te sâ, Luvi, quand te sarâ sordâ et que t'arâi àobliâ ton fusi, qu'è-te que lè dzein vant dere de t'è ?

Luvi l'a fé reponse dinse :

— Mè preindrant pâo-t'ître po lo colonel, monsu lo régent !

\* \* \*

L'è lo mîmo petit Luvi que lo régent lâi fasâi fère on compto de tîta, que lâi diant lo cartiu oral. Lâi demândâve :

— Ta mère va s'atsetâ on tsapî po treinta franc, dâi biau solâ tot batteint nâovo po quaranta franc et onna freppa (bague) po vingt franc. Qu'è-te que cein bailli ?

— Onna trevougna dâo diâbllio avoué lo pé-re ! que l'a repondu Luvi.

\* \* \*

A l'écoulla assebin.

Liaudi l'avâi fé cein qu'on lâi dit onna composition. Dèvessâi dere oquie su son tsat. Liaudi l'avâi châ à grante gotte po écrire clli l'épître et quand la baillè ao régent, stisse lâi fâ :